L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 2 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'vente, bel tot, meubles et bicyclettes.

La conduite du parti démocrate à Washington.

Au début de la session extraordinaire du Congrès, rendue nécessaire par le refus de la majorité démocratique de la Chambre du précédent Congrès, de voter plusieurs des lois du budget, les démocrates ont délibéré sur la meilleure ligne de conduite à adopter pour obtenir le rappel des lois ayant trait à la présence de l'armée aux élections, le serment blindé, et à l'intervention d'agents du gouvernement fédéral dans les élections. Il y avait deux marches à suivre pour arriver au résultat désiré.

L'une d'elles consistait à faire voter par les deux Chambres des bills de rappel des lois électorales, adoptées par les Congrès républicains comme mesures de guerre ou de campagne. Ces bills de rappels motivés et rédigés avec soin, eussent été envoyés au Président, qui n'eût pu les frapper de son veto qu'au risque de nuire à lui-même et à son parti dans l'opinion populaire, en paraissant à défendre une législation contraire à l'esprit de la Constitution et aux traditions du parti américain. En cas de veto de ces bills, le Congrès aurait alors attaché aux diverses lois d'allocations des clauses de rappel tendant au même résultat, et le Président eût été placé dans l'alternative ou de se soumettre en signant les bills, ou d'enrayer la marche du gouvernement qui serait resté sans budget, le Congrès devant s'ajourner immédiatement après les votes.

Quelles eussent été les conséquences pratiques de l'exécution d'un pareil plan et quelle influence la situation qu'elle eût produite, eût-elle exercée sur l'opinion publique ? C'était là matière à conjectures mais le plan avait le mérite d'être précis, de signifier quelque chose. C'était une lutte franchement ouverte entre la majorité du corps législatif tenant à faire prévaloir sa volonté, et le pouvoir exécutif s'entêtant à vouloir, au moyen de sa prérogative de veto, conserver à son parti les armes que celui-ci s'étaient forgées lorsqu'il était le maître absolu.

Il nous semble que la majorité congressionnelle devait avant d'engager cette lutte, en peser toutes les chances, mais qu'elle ne devait l'entreprendre qu'avec la ferme détermination de la pousser jusqu'au bout et d'en sortir victorieuse coûte que coûte.

Le plan que nous venons d'exposer, le plus logique, n'a pas été adopté, et il semble qu'on ait voulu en renverser l'ordre. On a commencé par la fin, c'est-à-dire qu'on a voté le bill d'allocations de l'armée en y attachant une clause qui reproduit la disposition législative autorisant l'emploi de l'armée pour maintenir la paix aux élections. Le président a naturellement frappé ce bill de son veto, nous disons naturellement car il n'y a pas un démocrate de sens qui ait pu supposer que M. Hayes agirait autrement, non parce que ce veto est justifiable, mais parce qu'il était dans la logique de l'esprit de parti qui guide le président.

Ce veto étant facile à prévoir, les démocrates eussent dû, ce nous semble, avoir une ligne de conduite arrêtée à l'avance sur ce qu'il conviendrait de faire après le veto. Il paraît que rien n'a varié été déterminé. Le bill de l'armée semble avoir été un simple ballon d'essai, une manœuvrance pour tâter le terrain. Si nous en croyons les correspondances, c'est après le coup manqué que l'on songe à s'entendre sur la conduite de la lutte, et il y a divergence complète d'opinions dans le concert.

Tandis que MM. Randall, Blackburn, Mlle. Sparks, Singleton, Knott et Goode se prononcent pour le refus du budget si le président ne se soumet pas, MM. Stephens, Speer, Evans, Tilghman, Young, Harris, Faulkner, Gibson et Ellis sont en faveur d'une politique plus modérée. L'opinion semble prévaloir que le Congrès doit se contenter de voter des bills de rappel séparés et de laisser au président la responsabilité de ses votes, mais qu'en tout cas il convient de ne pas laisser le pays sans budget.

Si les démocrates ne-se croient pas assez forts pour contraindre l'opinion publique de leur côté, il est clair qu'il vaut mieux pour eux agir avec prudence et modération. Mais il est regrettable qu'ils n'aient pas commencé par où ils veulent finir, car ils vont se mettre dans une situation très fausse, celle de gens qui, après avoir voulu dicter leurs conditions, obtient le tapuain donnent la première démonstration de résistance. On les accusera de reculade et toute accusation ne sera pas de nature à renforcer leur parti.

Il n'y a, cependant, encore rien de définitif, car il doit y avoir une conférence entre la majorité du Sénat et celle de la Chambre. Nous craignons, néanmoins, que la session extraordinaire qui devait servir à la démonstration de point dodépart à la campagne présidentielle, ne tourne à son désavantage. Ce n'est pas en chargeant ses armes à poudre qu'on affraie l'ennemi. Il faillait à la démocratie une politique d'homme d'Etat propre à rallier la pays ; au lieu de cela, nous avons des candidatures dictés par des politiciens intéressés aux intrigues des prétendants à la présidence.

—Alfred Hall, le photographe, n'a à son emploi que des artistes de premier ordre.

Excellent dîner de pêcheur à 75 cents le paroi à l'Etoile Rouge.

Grande excursion à Thibodeaux. — Il y aura dimanche, 4 mai, à l'occasion de la Fête qui doit avoir lieu dans cette ville au profit de l'église St-Joseph, une grande excursion à Thibodeaux. Le train partira d'Algiers à 7 heures et demie du matin et arrivera à la Fourche vers 10 heures. On sait que le voyage d'opéra absolument sans interruption jusqu'à Thibodeaux. Ne perdez pas la chance de dîner de Morgan, aller et retour, est de $1,75 seulement, on peut se procurer des billets à l'avance de l'Abeille.

Le train de midi part de la Fourche. Le compagnie [illegible] à cette époque de l'année, et nous [illegible] particulièrement, nous n'en doutons pas, l'occasion, pour visiter à peu de frais une des parties les plus populeuses et les plus fertiles de la Louisiane. Les commissaires [illegible] vont diner à la Fourche même, et les mets les plus délicats et les rafraîchissements les plus [illegible] ne servira à prix modérés. Le train [illegible] bodaux, pour le retour, à 5 heures et demie du soir et arrivera à Nlle-Orléans vers [illegible].

Le problème à résoudre : Où, le propriétaire de l'Etoile Rouge peut-il trouver la chasseresse pour pouvoir la vendre à bon marché ?

Spécialité en fait de plumes d'oies vierges, en crins, remontés pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Pauldo.

Dimanche, 4 mai, grand train de plaisir partant d'Algier pour Thibodaux à sept heures et demie du matin. L'aller et le retour ne coûtent que $1,75. Billets à vendre au bureau de l'Abeille.

Si jamais le cœur d'une [illegible] Quel [illegible] les [illegible] gnes.

FEUILLETON.

Nous commencerons dimanche la publication d'un roman dramatique de Paul Féval, *La Quittance de Minuit*, dans lequel il met en scène les Molly-Maguires d'Irlande, dont les exploits ont depuis quelques années fait tant parler d'eux en Pennsylvanie.

Les décisions du Trésor sur les bouteilles de verre.

Au sujet de l'information que nous avons donnée hier et que nous avions empruntée au *Journal du Hâvre* qui n'en indiquait pas la source, nous avons reçu de M. H. Bonneau, courtier de Douane, la communication suivante qui corrige l'erreur contenue dans cette information.

Nlle-Orléans, 1er mai 1879,

Au Rédacteur de l'*Abeille* — Cher monsieur :

Ce qui suit est extrait d'une lettre de l'agent-général établi de Washington le 26 février 1879 :

A l'Honorable John Sherman, secrétaire du Trésor :

Monsieur :

Votre lettre du 15 courant pose la question de savoir si les bouteilles sont soumises ou non à un droit distinct de celui qui est imposé sur les substances dont elles sont remplies, ou si elles sont importées dans le cas où leur contenu ne l'est pas ; le cas particulier, au sujet duquel la question est soulevée, étant un cas d'importation d'huile d'olive en bouteilles ou en flacons que R. S. 478 S. 2504 Schedule "M", déclare sujette à un dollar par gallon.

....Dans mon opinion, les bouteilles contenant des articles exempts ou imposables et servant à importer ces articles, doivent être sujettes au droit, à moins qu'il n'y ait une exception formelle comme pour les vins non mousseux, etc.

Très respectueusement,

CHAS DEVENS,
Avocat général.

Le Secrétaire du Trésor en écrivant au Collecteur du Port, dit :

"Le département adopte cette opinion et confirme la levée du droit faite par vous dans ce cas, et ordonne que dans tous les cas où des bouteilles ou jarres en verre, contenant des marchandises importées ne sont pas l'objet d'une disposition spéciale des statuts, le droit de 30 0/0 ad valorem, imposé par schedule "B", soit exigé sur les dites bouteilles ou jarres en verre, indépendamment du droit assessé sur le contenu, ou malgré le fait que le contenu est exempt de droit.

Ceci révoque la décision 3803, datée du 3 décembre 1878, relative aux bouteilles de verre contenant des eaux minérales et aussi celle du 29 août 1872 sur le même sujet.

Très respectueusement.
JOHN SHERMAN,
Secrétaire.

Le seul avantage que les importateurs de parfumerie et autres articles payant plus de 30 0/0, ont par cette décision, est que précédemment ils avaient à payer un droit de 50 0/0 sur le montant total du coût de la facture, tandis que maintenant on déduit de la facture le prix du verre qui n'est assessé qu'à 30 0/0, tandis que le surplus paie 50 0/0.

SOCIÉTÉ DES PLANTEURS SUCRIERS.— Une réunion de cette société a eu lieu hier soir sous la présidence de l'Hon. Duncan F. Kenner.

Lecture a été donnée de divers documents, entre autres d'un traité sur la fabrication du sucre par A. W. J. Mason, ingénieur, traité dont l'impression en brochure a été ordonnée.

Sur motion un comité de treize membres, dont le président de la réunion est le président, a été délégué pour adresser, au nom de l'industrie sucrière en Louisiane, un mémoire à nos représentants au Congrès, contenant des suggestions relatives à la rédaction proposée du tarif sur les sucres.

Ce comité se compose de MM. F. S. Goode, Louis Bush, Henry McCall, Emory Clapp, A Thompson, T. D. Miller, T. M. Cage, Raphael Beltran, A. Tertrou, Jno. Dymond, Emile Rost, Ed. J. Gay, Jno. Calendar.

Lecture a été donnée de quelques passages d'un discours d'un membre du Congrès, contenant des indications sur les modifications proposées au tarif.

Communication est donnée d'un projet de société dite "Mississippi Valley Transportation Co." au capital de $100,000 et ayant pour objet de fournir des travailleurs aux plantations qui en auront besoin.

La réunion s'est ensuite ajournée.

SOCIÉTÉ DE L'UNION ESPAGNOLE.— Nous remercions cette société des invitations qu'elle nous a adressées pour le grand pique-nique qu'elle doit donner au parc Lemoyne le dimanche 4 mai.

INSTITUT MILITAIRE.—On trouvera plus loin une annonce relative à une expédition scientifique à Washington et dans les montagnes de la Virginie, qui durera deux mois au prix de $125, tous frais compris.

Hooychaba springs.—Cet établissement thermal, situé au sommet des monts Cumberland, dans l'Etat du Tennessee, est reconnu pour sa salubrité et l'efficacité de ses eaux. L'hôtel, qui vient d'être complètement restauré, est tenu par deux gentlemen parfaitement connus à la Nouvelle-Orléans, et dont la réputation n'est pas à faire,—M. Chas. H. Slocum, qui a autrefois dirigé le St. James Hotel, rue Magazine, et M. Martin qui compte ici de nombreux amis. Ces deux noms suffisent à recommander l'établissement dont deux d'agir. Connaissant leur entreprise, il n'est pas de séjour plus agréable que celui de Bonnibaba. Les amateurs de chasse et de pêche y trouveront aussi, grâce à la hauteur exceptionnelle où est placé l'hôtel. On nous assure qu'il y aura cet été une musique locale en sommet des monts du Cumberland.

Il y en a qui se mettent le doigt dans l'œil, d'autres qui ont de vrai bellemarbre ! ..... Il y en a aussi qui ont le bon esprit de ne se chasser qu'à l'Etoile Rouge.

Le Cartes est vous, mangez vos Huitres.

UNE SCÈNE SANGUINAIRE EN RUSSIE. —Une des singularités caractéristiques de l'esprit du peuple russe, c'est la facilité avec laquelle il accueille les plus bizarres nouveautés religieuses ou philosophiques.

Cette disposition d'esprit, très profondément ancrée chez les paysans aussi bien que dans la bourgeoisie, tourne des partisans enthousiastes aux théories les plus extraordinaires et souvent les plus monstrueuses.

Ainsi, parmi les dix-huit sectes nouvelles, dont les doctrines ont été condamnées en 1878 par le saint-synode de Saint-Pétersbourg, figure celle de Piavetchnaia, à laquelle se sont ralliées la plupart des femmes de la famille de Grigorievsky (gouvernement de Vologda.) Elle prescrit un véritable baptême de sang, obligatoire pour les nouveau-nés et pour les adultes qui adoptent la nouvelle croyance. Au lieu d'eau, le chrétien doit être ondoyé avec du sang pris à la poitrine des femmes, à l'aide de ciseaux. (Pravit, en russe, signifie ciseaux.)

A la suite des épouvantables cérémonies pratiquées par ces barbares sectaires, la mortalité féodrime est devenue effrayante dans la région envahie par ces affreuses doctrines. En effet, pour célébrer Pentecôte, on lui fait boire, paraît-il, en place de lait, le sang chaud qui ruisselle du sein ouvert de sa mère. Les autorités ayant fait tous leurs efforts pour empêcher de pareilles pénalités. Mais jusqu'à présent leurs efforts se sont brisés contre la résistance obstinée de ces sanguinaires fanatiques.

On peut se procurer dans les bureaux de l'*Abeille* des billets pour la grande excursion à Thibodaux, qui aura lieu dimanche prochain, 4 mai. Prix du billet, aller et retour, $1, 75 seulement.

Toutes personnes [illegible] ne pas à la cour [illegible].

—Mgr Gaudli, évêque d'Orléans, communique aux journaux la mandement par lequel il proclame une neuvaine en l'honneur de Jeanne d'Arc. Cette neuvaine aura lieu à Orléans pour donner un rementissement à Mgr Dupanloup qu'élève actuellement à la cathédrale de cette ville. Le nouvel évêque dit en même temps que le monument sera exécuté par M. Chapu, d'après les études que son éminent prédécesseur a faites du poème sur son lit de mort.

Dimanche prochain, 4 mai, grande excursion à Thibodaux. Prix du billet, aller et retour, $1,75 seulement. Billets à vendre au bureau de l'*Abeille*.

Je suis fatigué de la monotonie que je prends [illegible] seulement [illegible] chaudières.

Le rendez-vous des dames élégantes, c'est l'Etoile Rouge, coin Canal et Bienville.

L'ETAT ET LA RELIGION EN FRANCE.

Les projets de loi présentés par M. Ferry, ministre de l'instruction publique, pour enlever aux congrégations religieuses non reconnues le droit d'enseigner et pour rendre à l'Etat le droit exclusif de la collation des grades, ont provoqué de la part du clergé catholique de nombreuses protestations dont quelques-unes ont paru dépasser la mesure permise. Une véritable guerre est déclarée entre les républicains et le clergé, et on ne peut dire jusqu'où elle ira. La France pas plus que la république n'avait besoin de cette agitation qui menace de diviser le pays en deux camps. Il eût été d'une sage politique de l'éviter.

Mais la lutte a été acceptée de part et d'autre et elle se poursuit.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, avait déjà, dit un journal, annoncé le 12 avril dernier, quelle serait l'attitude du gouvernement dans la question religieuse. C'est à la commission du budget que M. Lepère a fait cette déclaration.

Il a dit que le gouvernement suit avec la plus grande attention le mouvement qui vient de se manifester avec un redoublement d'intensité de la part des évêques, et qui indique une tendance à l'empiétement sur les droits de l'Etat.

"Le gouvernement, a-t-il ajouté, est décidé à agir sans passion, comme sans faiblesse, de manière à sauvegarder les droits et les prérogatives de la société civile ; il laissera à la religion, pour son exercice plein et entier, la liberté la plus large ; mais il ne souffrira pas qu'au nom d'intérêts qui ne sont pas d'essence religieuse, puisqu'ils émanent à l'instruction publique, à l'enseignement des lettres et des sciences, on abuse dans le pays l'agitation de façon à amener le trouble."

M. le ministre a déclaré que "le gouvernement est suffisamment armé pour imposer à tous, aux congrégations comme aux autres, le respect dû aux lois de l'Etat, et pour mettre un terme à l'agitation dont on se plaint, si elle dégénérait en provocation. Chacun peut donc se rassurer, a encore ajouté le ministre ; le gouvernement sera ferme et ne cédera point ; il a pour lui la raison et la légalité, c'est pourquoi il ne sent fort, et n'a aucune inquiétude."

Ces déclarations du gouvernement ont été fort mal accueillies par les journaux catholiques. "Nous savons bien, dit le *Monde*, qu'une partie des républicains, la partie intelligente, déplore ces excès de zèle et d'effroi de ces violences. Mais la partie intelligente n'est ni la plus nombreuse, ni, hélas ! la plus brave. Le gouvernement n'est pas avec elle. Il n'use du pouvoir que pour exercer une sorte de pression ou même de captation au profit des entreprises radicales. Nous en avons encore un exemple.

Dans la séance tenue par la commission du budget, M. le ministre de l'intérieur a insisté, il est vrai, sur l'augmentation du traitement des prêtres desservants, augmentation qui a déjà été ajournée plusieurs fois. M. Lepère a même constaté que la pétitionnement catholique était une preuve de la liberté dont jouit actuellement la France. Mais aussitôt, et comme pour se faire pardonner ces paroles trop franches pour n'être pas imprudentes, il a déclaré que le gouvernement saurait réprimer énergiquement les actes cléricalement, et qu'il trouverait dans le temporel des évêques "une sanction contre les écarts du haut clergé." M. Lepère, en retirant d'une main aux évêques ce qu'il octroie de l'autre aux desservants, semblerait-il, après certains utopistes républicains, à déclarer guerre à l'Eglise et d'opposer aux évêques ce qu'on appelle à gauche "le bas clergé ?" Qu'on le veuille ou non, il est certain que le gouvernement ne peut seul empêcher les manifestations cléricales